



N° du certificat : MAM-23-00101-A



# CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

**Moniteur d'Arts Martiaux  
Option : Taekwondo**

- La **Confédération Française des Arts Martiaux** déléguée pour la mise en œuvre du certificat de qualification professionnelle (CQP) de Moniteur d'Arts Martiaux.
- Vu la décision du Directeur Général de France Compétences en date du 25 Février 2022 et pour une durée de 2 ans portant sur l'enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles RNCP36199 / code NSF 335,
- Vu les dispositions de la Convention Collective Nationale du Sport (CCNS) étendue concernant le CQP,
- Vu l'avenant n°92 du 20 juin 2014 à la CCNS portant création du CQP,
- Vu les pièces présentées et déclarées sincères et véritables par l'intéressé(e),
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 17/07/2023 à Paris

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent le Certification de Qualification Professionnelle (CQP) **Moniteur d'Arts Martiaux, Option: Taekwondo**

**Niveau 3 de qualification du Cadre National des Certifications Professionnelles et du Cadre Européen des Certifications,**

à Anja HERLEMANN né(e) le 16/05/1970 à Iserlohn, (Allemagne)

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine des arts martiaux.

Fait à Paris, le 19/09/2023

Pour la CPNEF sport  
La Présidence

Pour l'OC SPORT  
La Présidence

Le titulaire